

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018

Le jeudi treize septembre deux mil dix-huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Tour d'Harfleur de Caudebec-en-Caux à Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Étaient présents :

Mme Corinne BARROIS-VANNONI, Mme Mireille BAUDRY, M. Christian CAPRON, Mme Véronique CAREL, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, M. Pierre DENISE, Mme Annic DESSAUX, Mme Valérie DIJON, Mme Angélique DUBOURG, M. William GILBERT, M. Paul GONCALVES, M. François GRANGIER, Mme Stéphanie HAQUET, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITTLER, M. Louis-Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPÈME, M. Yves LEROY, M. Jonathan LINDER, M. René LOISEAU, Mme Delphine LOZAY, Mme Brigitte MALOT, M. Arnaud MASSON, M. Olivier PLANTEROSE, M. André RIC, Mme Isabelle RICHARD, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Jacques TERRIAL, Mme Marie-Laure THIEBAUT.

Date de convocation

6 septembre 2018

Date d'affichage

20 septembre 2018

Nombre de conseillers

En exercice 44

Présents 30

Votants 39

Procurations :

M. Mustapha BEHOU à Mme Stéphanie HAQUET, M. Eric BLONDEL à M. Bastien CORITON, M. Henri DELAMARE à M. André RIC, M. Lionel DURAME à M. Paul GONCALVES, Mme Gabrielle DUTHIL à M. Pierre DENISE, M. Dominique GALLIER à M. René LOISEAU, Mme Michèle LHEUREUX-FEREOL à Mme Céline CIVES, M. Hervé PIQUER à M. Luc HITTLER, Mme Macha STOCKMAN à M. Jacques TERRIAL.

Absents / Excusés :

Mme Hélène AUBRY, Mme Chantal DUTOT, Mme Emilie DUTOT, Mme Noémie JACQUELINE, M. Laurent PESLHERBE.

Madame Annic DESSAUX a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 27 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, Monsieur Olivier RABAEY, Directeur Général Adjoint des Services de la commune, qui sera amené à prendre les fonctions de Directeur Général des Services à compter du 1^{er} janvier 2019, lors du départ à la retraite de Madame Maryline MIRANDA-TEODORO.

DL2018-066

Transfert de propriété de la Maison des Templiers Acte de cession

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 19 octobre 2017, il a été autorisé à tout mettre en œuvre pour aboutir à la cession, par l'association des Amis du Vieux Caudebec et du Musée Biochet-Bréchet, à la Ville de Rives-en-Seine, de la Maison des Templiers.

En effet, cet édifice, classé aux monuments historiques, faisant partie des monuments remarquables de Rives-en-Seine et suscitant un intérêt particulier de la part des touristes notamment, la Commune a souhaité l'acquérir pour le sauvegarder, valoriser ce patrimoine architectural et historique caudebecquais et permettre son ouverture au plus grand nombre dans le cadre d'une muséologie rénovée, attractive et accessible à tous les publics.

Après plusieurs mois de discussions, un accord a été trouvé avec Monsieur François-Nicolas BOQUET, Président de l'association des Amis du Vieux Caudebec et lors de l'assemblée générale de l'association, le 7 juillet dernier, ses membres ont accepté le transfert de propriété de la Maison des Templiers.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de l'acte authentique de vente, annexé à cette présente délibération, qui sera signé entre le Président de l'Association des Amis du Vieux Caudebec et la Commune de Rives-en-Seine le 15 septembre 2018,
- D'accepter que Monsieur Yves LEROY, Adjoint au Maire de la Commune déléguée de Caudebec-en-Caux, conformément à l'article L. 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, représente la Ville de Rives-en-Seine à cette occasion et de l'autoriser, à ce titre, à signer cet acte.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

DL2018-067	Maison des Templiers Convention de fonctionnement
-------------------	--

Comme prévu lors de la délibération du Conseil Municipal de Rives-en-Seine du 19 octobre 2017, des discussions ont eu lieu, ces derniers mois, entre le Président de l'association des Amis du Vieux Caudebec et la Commune, afin qu'une convention de fonctionnement puisse être signée concomitamment à la signature du transfert de propriété ; à cet effet, Monsieur le Maire présente aux élus le projet de convention de fonctionnement -ci-annexé- issu de ces discussions et portant notamment sur :

- L'occupation de la Maison des Templiers
- La gestion et la valorisation des collections inaliénables du Musée Biochet-Bréchet (Musée de France)
- Des activités complémentaires pouvant être accueillies en rez-de-chaussée
- L'accueil de la Maison des Templiers
- La valorisation des activités de la maison des Templiers
- La coordination des actions culturelles de l'association avec les autres lieux culturels de Rives-en-Seine.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la convention, annexée à cette présente délibération, et de l'autoriser à la signer.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à participer à la signature de l'acte de cession et de la convention, qui se déroulera le samedi 15 septembre 2018 à 18 heures 30.

Suite à une question de Madame Corinne BARROIS-VANNONI, Monsieur le Maire précise qu'un travail partenarial avec l'Association des Amis du Vieux Caudebec et l'Office de Tourisme Caux vallée de Seine sera mis en œuvre pour mettre en valeur ce lieu, en l'ouvrant davantage au public via notamment : l'organisation d'expositions, la découverte d'artisanat de territoire...

Monsieur Yves LEROY ajoute qu'il y a une demande touristique très forte pour découvrir ce Musée.

DL2018-068	Bail Cabinet Médical Kinésithérapeute
-------------------	--

Suite à la résiliation de son bail professionnel conclu avec la commune de Rives-en-Seine le 30 décembre 2016 par feu Monsieur DAUVERGNE, kinésithérapeute à Caudebec-en-Caux le 1^{er} septembre 2018, il est envisagé de conclure un nouveau bail professionnel avec Madame ANQUETIL, kinésithérapeute qui partageait les locaux avec Monsieur DAUVERGNE, pour une surface et un montant inférieurs à ceux conclus avec Monsieur DAUVERGNE.

En vue de maintenir la présence d'un kinésithérapeute sur la commune et de favoriser l'installation d'un autre kinésithérapeute, il est proposé au Conseil Municipal :

- la conclusion d'un nouveau bail professionnel avec Madame ANQUETIL pour une surface d'environ 40 m2 et un montant de 500 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions et charge Monsieur le Maire de signer tout document à intervenir avec Madame ANQUETIL, ainsi qu'avec un éventuel autre kinésithérapeute.

DL2018-069	Bail de la Poissonnerie
-------------------	--------------------------------

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° DL2018-135 du 9 novembre 2016, le Conseil Municipal l'avait autorisé à signer un bail commercial dérogatoire de moins de 3 ans pour les locaux de la Poissonnerie située rue de la Cordonnerie à Caudebec-en-Caux pour un montant mensuel de 250 euros.

Compte tenu des résultats financiers relatifs à l'exercice d'exploitation 2017 du preneur, il avait été décidé, par avenant au contrat de bail en date du 23 mai 2018, que la Commune renonce temporairement aux loyers dus par le preneur pour la période du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2019. Malgré ce soutien, le commerce a fermé ses portes au mois de juillet 2018. Le commerce est actuellement en liquidation judiciaire.

Des discussions entre un potentiel repreneur, les anciens gérants et les élus communaux sont en cours. En vue de maintenir cette activité commerciale, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à accompagner, faciliter la reprise de ce commerce en vue de la conclusion d'un nouveau bail avec un futur repreneur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions et charge Monsieur le Maire de signer tout document à intervenir.

DL2018-070	Bail Habitation et héliculture à Saint Wandrille-Rançon
-------------------	--

Madame Annic DESSAUX, Maire délégué, propose au Conseil Municipal :

- la conclusion d'un bail d'habitation avec Madame et Monsieur DIJON pour un logement situé 45 rue de l'Oiseau Bleu, pour un montant de 420 euros,
- un contrat de location d'un ancien garage-laboratoire photo situé rue des Caillettes,
- un bail rural pour la parcelle dite l'aire de rencontre près de l'Eglise de Rançon, pour 100 euros,
- et d'autoriser Madame le Maire délégué de Saint Wandrille-Rançon à le signer.

A l'unanimité -Madame Valérie DIJON ne prend pas part au vote- le Conseil Municipal valide ces propositions.

Madame Stéphanie HAQUET, Maire délégué, ajoute qu'une graphothérapeute souhaite s'installer à Villequier et partager ainsi le local de l'infirmière. Dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire, des conventions d'occupation seront signées très prochainement.

DL2018-071	Centre bourg de Caudebec-en-Caux Convention de financement d'étude pré-opérationnelle d'urbanisme avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie
-------------------	---

La commune de Rives-en-Seine travaille en étroite collaboration avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN), sur divers secteurs de son territoire depuis plusieurs années.

En partenariat avec l'EPFN, l'étude urbaine réalisée en 2012 centrée sur les anciennes friches industrialo-commerciales du quartier du Marais avait permis d'imaginer le paysage urbain futur du fond de vallée, liaison entre la zone naturelle et le centre-ville.

L'an passé, le Plan Local d'Urbanisme de Caudebec-en-Caux a finalisé les perspectives d'évolution communale pour la prochaine décennie et remis à jour un grand nombre de données statistiques.

Aujourd'hui, comparativement à des collectivités de taille similaire, le centre-ville de Rives-en-Seine est attractif, avec une offre commerciale diversifiée et dispose d'une densité et d'une typologie d'habitat correct, mais vieillissant dans l'hyper-centre.

L'attractivité des villes moyennes environnantes, plus proches des zones commerciales et des activités industrielles réinterrogent toutefois cet équilibre qu'il convient de consolider. De plus, les changements structurels des familles, de plus en plus réduites, tendent vers un déséquilibre entre l'offre de logements et la demande.

L'accroissement de la fréquentation touristique du territoire, notamment par les haltes fluviales, peut également orienter les réflexions en matière d'accueil et d'offres de services.

Pour toutes ces raisons, la commune de Rives-en-Seine a sollicité l'EPFN en vue de la réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'urbanisme qui se déclinerait en trois séquences :

- 1 – Analyse urbaine de l'habitat et du commerce, mise en évidence des carences actuelles ou futures et des axes possibles d'évolution ;
- 2 – Identification des secteurs stratégiques susceptibles de muter et réalisation d'un diagnostic foncier ;
- 3 – Propositions de traitement urbain, au travers d'esquisses architecturales issues d'un programme d'actions.

Le coût de l'étude est estimé à 70 000 € HT, et serait cofinancé à 40% par la Région et 35% par l'EPFN.

Le reste à charge communal est estimé à 17 500 € HT, soit 25 %, auxquels il convient d'ajouter la TVA globale de l'opération. Cette participation financière ne sera versée à l'EPF qu'en fin d'étude (délai prévu de 8 mois).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de la réalisation de cette étude et les termes de la convention ci-après annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention,

- de dire que les crédits nécessaires seront prévus.

Le Conseil Municipal, accepte les propositions de Monsieur le Maire, à l'unanimité.

Monsieur le Maire ajoute que l'étude de l'EPFN est innovante ; l'ambition pourrait être de promouvoir une opération exemplaire de rénovation du bâti de la reconstruction mêlant modernisation des logements et redynamisation commerciale.

Il rappelle que la ville de Caudebec-en-Caux, de par son histoire, est difficile à aménager : cages d'escalier étroites...

Après une interrogation sur la propreté, Monsieur le Maire, regrettant le manque de civisme de certaines personnes, rappelle que les facteurs d'attractivité ne peuvent se résumer à la propreté, même si chacun connaît l'exigence de la Ville en la matière. Il félicite, à ce titre, les agents en charge de la propreté de la Ville qui effectuent un travail difficile et fastidieux.

Il informe le Conseil Municipal qu'il a reçu avec Madame Céline CIVES, l'animateur commerce qui travaille actuellement sur les problématiques des centres villes ; ces problématiques sont communes à toutes les Villes.

Suite à une question de Monsieur Paul GONCALVES, Monsieur Yves LEROY répond que différentes structures proposent de l'aide aux habitants en matière d'habitat via différents programmes : l'Agence nationale de l'habitat, le Comité Local habitat Dégradé, la Commission locale d'amélioration de l'habitat, le Programme d'Intérêt Général de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique entre autres.

Monsieur le Maire ajoute qu'il va rencontrer le Directeur Général de la gendarmerie nationale, le Général d'armée Richard LIZUREY, le mardi 18 septembre 2018 à ISSY-LES-MOULINEAUX ; il abordera avec lui la construction de la nouvelle Brigade de Gendarmerie de RIVES-EN-SEINE.

DL2018-072	Syndicat Départemental d'Énergie 76 – Contrat d'entretien de l'éclairage public de la commune déléguée de Saint Wandrille-Rançon
-------------------	---

Le Syndicat Départemental d'Énergie propose un service collectif d'entretien de l'éclairage public, pour la commune déléguée de Saint Wandrille-Rançon, dans la continuité du contrat déjà existant, mais arrivant à expiration le 30 septembre prochain.

Le contrat proposé par le SDE76 se décompose en deux parties :

- Un contrat de 3 mois du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018 ;
- Un contrat de 4 ans du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Les montants avancés sont les suivants :

- Pour les 3 derniers mois de l'année en cours : 3.70 € par foyer et armoire ;
- Pour les 4 années suivantes, 18.50 € HT par foyer et armoire.

La consultation des entreprises est en cours et les tarifs définitifs ne sont pas encore connus. Les montants annoncés pourront donc varier.

Le SDE propose aux communes adhérentes de majorer les prévisions de dépenses de 10%, afin de pallier les modifications ou ajouts de points en cours de contrat.

Il en résulte donc une dépense prévisionnelle de 1797.31 € pour la fin 2018 et 8986.56 € pour 2019 et les années suivantes.

Les conditions d'exécution du contrat demeurent identiques et peuvent être résumées ainsi :

- travaux préparatoires la première année (géo référencement des mâts, établissement des plans)
- maintenance préventive et curative
- option 1 : création et mise à jour annuelle du plan des réseaux sur le guichet unique (pour les DT et DICT)
- option 2 : travaux divers sur devis (création, remplacement, ...)

Compte tenu de la proposition du SDE, de la nécessité juridique et financière d'envisager une harmonisation des modalités de gestion de l'éclairage public à l'échelle du territoire de Rives-en-Seine dans son ensemble, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer au contrat de maintenance de l'éclairage public pour le territoire de l'ancienne commune de Saint Wandrille-Rançon et d'en approuver les termes pour les périodes du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018 en autorisant Madame le Maire délégué de Saint Wandrille-Rançon à le signer,
- d'autoriser Monsieur le Maire et Madame le Maire délégué de Saint-Wandrille à poursuivre la négociation avec le SDE et d'envisager, le cas échéant, et en cas de conclusion d'un nouveau contrat, de faire coïncider sa date d'expiration avec celle du contrat en cours conclu avec le SDE76 pour Villequier, afin de permettre une nouvelle consultation,
- de dire que les crédits sont prévus.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

Madame Annic DESSAUX informe le Conseil Municipal qu'elle souhaite poursuivre cette coopération avec le SDE ; en effet, elle craint qu'en cas de désengagement, la Commune ne puisse assumer seule les charges liées à la création ou l'entretien des réseaux.

DL2018	Note d'information Implantation de colonnes enterrées de collecte des déchets ménagers
---------------	---

Résidence de l'Ambion / Immeubles N. Poussin et Varende.

Lors de la construction de la résidence de l'Ambion par Habitat 76, il était prévu l'implantation de colonnes enterrées en limite de la résidence, au niveau du nouvel aménagement de carrefour des rues Ste Gertrude et Kennedy. Il s'est avéré techniquement impossible de réaliser les travaux en raison de la présence de la nappe phréatique à moins d'un mètre de profondeur. Une réflexion a donc été engagée et la solution proposée est d'ajouter, à côté des colonnes existantes devant l'immeuble Varende, les 3 colonnes manquantes. Un avenant entre la communauté d'agglomération, les bailleurs Immobilière Basse Seine et Habitat 76 est en cours de signature.

La Commune de Rives-en-Seine n'étant pas partie prenante de cette convention, il n'est pas nécessaire de délibérer et aucun coût ne sera imputé à la commune.

La commune a sollicité la communauté d'agglomération pour d'autres projets, qui feront l'objet de délibérations ou d'informations ultérieurement :

1. **Rue Renault / Ancienne poste de Caudebec.** Ce souhait de la collectivité est imposé par l'impossibilité de collecte rue Renault par le camion. Ce point pourrait regrouper non seulement la rue Renault, mais aussi une partie de la Grande Rue, de la rue de la République ainsi que le bâtiment de l'ancienne poste à réaménager (MJ4C, bateau de Brotonne, logement). Le gisement est donc à calculer précisément. Un projet de convention avec la communauté d'agglomération est en cours de rédaction et sera soumis à l'avis d'un prochain Conseil Municipal. La dépense communale est aujourd'hui estimée à 8000 € HT environ.

2. **Résidence de l'Europe.** L'opération pourrait aboutir si elle était jumelée avec un aménagement du quartier par SEMINOR, le bailleur, et avec une participation financière de sa part.
3. **Route du Havre.** Le nombre de foyers est très limité (peu d'habitat collectif), mais la collecte est difficile en porte à porte. Ce point sera abordé de nouveau lors de l'aménagement routier prévu de la route du Havre.
4. **La Vignette.** Le quartier est peu dense, et l'implantation est difficile (terrain propriété de l'ONF).
5. **Clos Bocquet / chemin de la Messe.** Le camion de collecte ne passe pas à Saint Wandrille-Rançon et la collecte ne présenterait pas de risque particulier en porte à porte. Toutefois, les élus de Rives-en-Seine souhaitent que l'implantation de colonnes enterrées puisse être envisagée dans ce quartier et qu'un courrier au Président de l'agglomération, signé de Madame le Maire délégué de Saint Wandrille-Rançon et de Monsieur le Maire, soit préparé à cette fin.

DL2018-073	Contrats d'apprentissage
-------------------	---------------------------------

Monsieur le Maire rappelle que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il précise que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

Il informe qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité technique, réuni ce même jour, il revient au Conseil Municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'avoir recours au dispositif des contrats d'apprentissage,
- De conclure dès le 1^{er} octobre 2018 un premier contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Multi accueil	1	BAC PROFESSIONNEL ASSP (soins services à la personne)	2 ans

- De dire que les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2018 au chapitre 012,
- De l'autoriser à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire précise qu'un arrêté relatif à l'attribution d'une nouvelle bonification indiciaire (NBI), à savoir 20 points mensuels, sera pris pour le maître d'apprentissage encadrant l'apprenti.

Monsieur le Maire ajoute qu'à l'échelle de l'agglomération, 30 contrats devront être signés dans les mois à venir afin de respecter les objectifs pris dans le cadre du contrat de territoire. D'autres services municipaux pourraient accueillir des contrats d'apprentissage dans les années à venir (afin de compléter une équipe, en prévision d'un départ à la retraite...).

DL2018-074	Restauration scolaire Indemnisation de surveillance
-------------------	--

Pour assurer la surveillance de la restauration scolaire de l'école Jacques Prévert, Monsieur le Maire envisage de faire appel à un fonctionnaire de l'Education Nationale enseignant, qui serait rémunéré par la commune dans le cadre du décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant les taux de rémunération de certains travaux supplémentaires effectués par les personnels enseignants du premier degré en dehors de leur service normal.

Les communes ont, en effet la possibilité de faire appel à du personnel de l'Education nationale pour assurer des tâches de surveillance et d'encadrement. Ce personnel serait affecté à la surveillance de la restauration scolaire.

Cette organisation serait applicable à partir de l'année scolaire 2018/2019.

La réglementation est fixée par le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

La rémunération versée serait égale au montant des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal.

Cependant la rémunération ne doit pas dépasser les taux plafond suivants :

Les montants plafonds de rémunération s'établissent ainsi (*en application du bulletin officiel du ministère de l'Education nationale du 2 mars 2017 fixant le taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par certains enseignants pour le compte des collectivités territoriales*) :

	Taux maximum à compter du 1er février 2017
HEURE DE SURVEILLANCE	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	10,68 €
Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	11,91 €
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	13,11 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser l'autorité territoriale à recruter un fonctionnaire du ministère de l'éducation nationale pour assurer des fonctions de surveillance de restauration scolaire de 12 heures 15 à 13 heures 15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant la période scolaire.

- A partir de l'année scolaire 2018/2019, de faire assurer les missions de surveillance de la cantine scolaire au titre d'activité accessoire, par un enseignant contre une indemnité correspondant au montant maximum du grade de l'enseignant fixé par le Ministère de l'Education Nationale, pour les travaux supplémentaires effectués en dehors de son service normal. Ce montant sera réévalué en fonction des taux horaires en vigueur selon la circulaire du ministère de l'Education nationale.
- De dire que les crédits nécessaires seront prévus.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les propositions de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire ajoute que la présence du Directeur de l'école, dont l'autorité sur les enfants est plus appropriée que celle des agents communaux, renforcera l'équipe chargée de surveiller les enfants à la cantine.

DL2018-075	Convention de mécénat
-------------------	------------------------------

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion de la finale de la Coupe du Monde de football, le dimanche 15 juillet 2018, la Commune a souhaité créer une « fan zone » permettant aux habitants de partager la retransmission de ce match sur un écran géant.

De nombreuses entreprises ont souhaité être partenaires de cet événement festif, organisé en seulement 4 jours. Monsieur le Maire a informé l'ensemble des élus de l'opportunité de partager les coûts de l'organisation de cette manifestation et en particulier la location de l'écran géant.

Il convient désormais de transformer les intentions de soutien en dons effectifs, en formalisant des conventions de mécénat avec les différentes entreprises partenaires, comme la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 l'autorise.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention-type de mécénat ci-après annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions avec les entreprises concernées et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire et le charge de signer tout document à intervenir.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 2 000 personnes ont assisté à cet événement chaleureux et convivial. Il remercie les entreprises partenaires pour leur participation à cette fête à hauteur de 100 € à 2 000 €.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Délégation

En application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et des délibérations du Conseil Municipal de Rives-en-Seine en date des 06/01/2016 et 19/06/2017 relatives aux délégations de l'exercice du Droit de Préemption Urbain, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des documents signés récemment :

Urbanisme – Renonciation au droit de préemption urbain :

Date	Adresse	Vendeur	Acquéreur	Prix
24/05/2018	13 rue du Camp du Roi	BRUNNER Martine	DELARUE Delphine	155 000 €
23/05/2018	Rue G. Letellier et A. Cauchois	Cts HEBERT	DUFOUR Edouard et LAMISSE Romane	70 000 €
30/05/2018	Rue de la République	COFFINET Janine	COFFINET Katherine	4 000 €
13/06/2018	10 rue du Président Kennedy	Cts SCHWEITZER	ETCHEVERRY Jeanne et Jean-François	195 000 €
13/06/2018	24 rue Michel Renault	SOUDAIS Yolande, Patricia et Hervé	CANTREL Denis	51 000 €
09/07/2018	26 route d'Yvetot	Cts BEGON	ANGOT Sonia	85 000 €
01/08/2018	66G rue de la République	SIMON Jérôme et Sophie	GILLES Hervé	11 000 €
06/08/2018	10 rue de Chambéry	BEAUCE Frank et DOYHAMBOURE A.	SIMON François	151 880 €
14/08/2018	30 rue de la Forêt	GREAUME Aymeric	LIBERGE Fabien et THIERRY Lauryne	120 000 €
24/08/2018	5 rue Saint Clair et Rétival	PETIT Suzanne et SCI la Provençale	NICOL Hervé	220 000 €
24/08/2018	Place d'Armes et rue du 8 mai 1945	SCI BABY SOLEIL	SCI PHM	134 500 €
28/08/2018	Rue A. Cauchois	NOEL Alain	GALLIEN Jean-Jacques	13 000 €

SEVEDE

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à consulter le rapport annuel du SEVEDE. Une visite de la structure avec les membres du Conseil des Sages est actuellement en préparation.

Point travaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux actuellement en cours ou à venir :

- Les travaux de construction du gymnase de Rives-en-Seine avancent bien ; les entreprises ont commencé les travaux intérieurs.
- Les travaux d'assainissement de la route d'Yvetot vont pouvoir commencer prochainement. Ils sont effectués sous couvert de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine.
- Le chantier lié au confortement du mur de la Chapelle Barre y Va a commencé.
- Le nettoyage extérieur du clocher de l'Eglise de Villequier est en cours.
- La signature du contrat de maîtrise d'œuvre, concernant la traversée du cœur de bourg de Saint Wandrille-Rançon va avoir lieu prochainement.
- La pose de la première pierre de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Maurice Collet, aura lieu le lundi 15 octobre 2018 à 18 heures.

Prochaines manifestations

Madame Stéphanie HAQUET, Maire délégué de Villequier, informe le Conseil Municipal que l'inauguration du Skate Park de Villequier aura lieu le mercredi 26 septembre 2018 à 17 heures ; le logo du Conseil Municipal des Jeunes sera réalisé par un graffeur à cette occasion.

Dans le cadre des journées du patrimoine, diverses animations seront proposées :

- Concert Guitare et Accordéon à Villequier, le samedi 15 septembre 2018 à 20 heures 30, à l'église Saint Martin de Villequier.
- Récital chant et piano « Impressions Tziganes », le dimanche 16 septembre 2018 à 17 heures, à l'église Saint Michel de Saint Wandrille-Rançon.

L'accueil des nouveaux habitants de la commune aura lieu le samedi 15 septembre 2018 et le forum des associations et « sports en fête » auront lieu le dimanche 16 septembre 2018.

Madame Annic DESSAUX rappelle que la commune organise pour la première fois « Octobre Rose » le dimanche 14 octobre 2018. Au programme, un parcours de course à pied et de marche au départ de Saint Wandrille-Rançon ; une participation de 7 euros est demandée. Les bénéfices seront reversés à l'association Emma. A ce jour, 350 personnes sont inscrites. Madame Céline CIVES, qui coordonne cette manifestation, précise qu'un appel est lancé aux personnes volontaires qui souhaiteraient apporter leur aide au bon déroulement de ce rassemblement.

Plan Mercredi

Monsieur le Maire évoque le dossier de mise en place d'une charte qualité « plan mercredi » pour la rentrée scolaire 2018, à déposer pour le 15 septembre 2018.

Le Plan mercredi met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi.

Il souligne que la Ville a déjà mis en place différentes activités depuis la rentrée de septembre 2017, lors du passage à la semaine de 4 jours, en lien avec son tissu associatif et la Maison des Jeunes et de la Culture du canton de Caudebec-en-Caux (MJ4C).

Après discussions, le Conseil Municipal décide d'envoyer un dossier à la Préfecture, tout en affirmant son souhait que l'inscription dans cette démarche ne se traduise pas par le transfert de la coordination des actions de la MJ4C à notre collectivité.

Monsieur Olivier PLANTEROSE souligne qu'il serait en effet dommage de remettre en cause un système qui fonctionne bien.

La séance est levée à 22 heures 30.